

C.I.J.

Communiqué no. 57/37
non officiel

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu cet après-midi une audience en l'affaire du droit du passage sur territoire indien (Portugal c. Inde). Au cours de cette audience, M. Telles, Directeur de la Faculté de Droit de l'Université de Lisbonne, membre de la Chambre haute, a commencé la duplique orale au nom du Gouvernement du Portugal.

La prochaine audience s'ouvrira demain, 11 octobre, à 10 h. 30. M. Bourquin, Professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève et à l'Institut universitaire de hautes études internationales, continuera alors la duplique orale.

La Haye, le 10 octobre 1957.

I.C.J.

Communiqué No. 57/37
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press:

The International Court of Justice to-day held a sitting in the case concerning Right of Passage over Indian Territory (Portugal v. India).

At this hearing, M. Galvão Telles, director of the Faculty of Law at the University of Lisbon and member of the Upper House (Câmara Corporativa), began the oral Rejoinder on behalf of Portugal.

The next sitting of the Court will be at 10.30 a.m. tomorrow, October 11th. Professor Bourquin of the Faculty of Law of the University of Geneva and of the Graduate Institute of International Studies will then continue the oral Rejoinder.

The Hague, October 10th, 1957.